

**Commune d'Arvieu**  
**Aveyron**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**du 16 juin 2025 à 20h30**

**Date de convocation et d'affichage** : 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mmes Gislaïne ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSETTES.

**Absents** : Cécile LACAZE donne procuration à Marie-Paule BLANCHYS  
Vincent BENOIT

Madame Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12  
Quorum : 7

Présents : 10      Absents : 2  
Votants : 11

\_\_\_\_\_

**Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence en hommage à Audrey BOUTONNET, Atsem à l'école d'Arvieu, décédée ce 11 juin.**

**Le compte rendu de la séance du 12 mai 2025 est adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire informe l'assemblée de la Déclaration d'Intention d'Aliéner signée pour Madame Aude DENANCÉ.**

**Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :**

- Vente du tracteur Deutz
- Convention PETR pour le Service Commun du Cantou

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord.

**VENTE DU TRACTEUR DEUTZ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu des charges d'entretien, d'assurance, du peu d'utilisation par le service technique du tracteur Deutz, il propose de le mettre à la vente.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
DECIDE de vendre le tracteur de marque Deutz, au tarif de 6000 € TTC,  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

**CONVENTION DE PRESTATION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS CULTURELLES  
SERVICE COMMUN LE CANTOU**

Considérant l'équipement municipal, dénommé « le Cantou », Labelisé « Tiers-lieu Occitanie », hébergeant la médiathèque, la cyber-base, l'espace d'expositions, permettant d'offrir différents services en matière d'animation culturelle,

Considérant que le PETR ne dispose pas de tous les moyens nécessaires à la réalisation de son programme dans son intégralité s'est rapproché de notre commune afin d'examiner les conditions dans

lesquelles cette dernière pourrait, pour le compte du Syndicat Mixte, mettre en place une partie du programme d'animations culturelles,

Considérant que la Commune pour qui la réalisation de ces prestations permet de valoriser et de contribuer à l'équilibre financier de son équipement et du service qui lui est affecté a proposé de se porter candidate pour la réalisation de cette prestation

Considérant que selon la jurisprudence du Conseil d'Etat une personne publique peut se porter candidate à un marché public, dès lors qu'elle justifie d'un intérêt public local, ce qui est le cas en l'espèce,

Considérant que le présent marché de prestations de services annexé à la présente étant d'un montant inférieur à 40 000 € HT, est passé sans publicité et sans mise en concurrence conformément à l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Il est proposé que le PETR confie à notre commune, la réalisation du programme d'animations culturelles défini à l'article 2 de la convention annexée moyennant une rémunération fixée forfaitairement à 32 000 €.

Où cet exposé, après avoir entendu le projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention précitée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de prestation de services pour la réalisation de prestations d'animations culturelles, service commun du Cantou, avec le Petr Syndicat Mixte du Lévézou.

<p><b>ECOLE D'ARVIEU</b> <b>RENOVATION THERMIQUE, ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE</b> <b>LANCEMENT DU PROJET</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contenu de l'Avant-Projet remis par le cabinet MS Projets, maître d'œuvre, concernant les travaux de rénovation thermique, énergétique et de mise en accessibilité de l'école d'Arvieu.

Après lecture du plan de financement voté en assemblée le 27 janvier dernier, il précise que la majorité des demandes de financements ont été faites. Seul, l'Etat s'est prononcé à ce jour, pour l'attribution d'une subvention au titre de la Detr pour un montant de 110 000€.

Monsieur le Maire propose le lancement du projet, en le phasant sur deux tranches :

- Tranche 1 - travaux d'isolation, électricité, menuiserie (exercice 2025),
- Tranche 2 – chauffage (exercice 2026),

dont le descriptif est détaillé dans l'Avant-Projet Définitif.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de lancer la consultation des entreprises du programme de rénovation de l'école, pour la Tranche 1 qui concerne les travaux d'isolation, électricité, menuiseries (7 voix pour et 4 voix contre),

DEMANDE au maître d'œuvre à procéder à la réalisation du dossier de consultation des entreprises uniquement pour cette tranche 1,

DECIDE de ne pas lancer la consultation des entreprises du programme de rénovation de l'école pour la Tranche 2 qui concerne le chauffage (5 voix se sont prononcées pour le lancement de cette tranche 2, et 6 voix contre),

AUTORISE monsieur le Maire à effectuer les différentes démarches relatives à cette affaire.

**Groupe d'élus suivant le projet** – Guy LACAN, Jean-Charles VAYSETTES, Rodolphe ALBOUY, Gislaine ALARY

<p><b>RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT</b> <b>POUR L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL – ENT ECOLE</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 octobre 2024 concernant la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) à l'école.

Cette démarche permet un accès sécurisé à des services de communication, de partage de documents, de collaboration et ainsi de répondre aux directives académiques.

Compte tenu que cette convention expire début septembre 2025, monsieur le Maire propose son renouvellement pour l'année scolaire 2025.2026.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD au maintien de l'Environnement Numérique de Travail Ecole,  
AUTORISE Monsieur le Maire signer la convention précitée.

## FESTI'QUILLES CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la manifestation « FESTI'QUILLES » portée par le Conseil Départemental de l'Aveyron avec le soutien de la Commission Sportive Nationale des Quilles de Huit, le Comité Aveyronnais de Bowling et de Sport de Quilles, qui se déroulera le 22 juillet prochain à la plage d'Arviou-Pareloup.

Il donne lecture du projet de convention de partenariat à signer qui fixe conditions et engagements de chacun sur l'organisation et le déroulement de cette manifestation.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Le Conseil Départemental, la Commission Sportive Nationale des Quilles de Huit, le Comité Aveyronnais de Bowling et de Sport de Quilles.

## ACCES AU TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 11 octobre 2021 qui fixait le tarif d'accès au terrain de tennis à 10€/an. Compte tenu du peu d'abonnés, de la complexité des démarches (achat carte, clé ...) monsieur le maire propose de faciliter l'utilisation des cours, en instaurant la gratuité et l'accès libre au terrain.

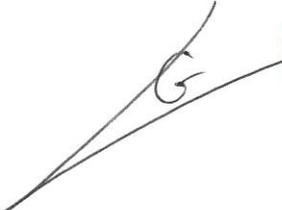
Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
DECIDE d'instaurer la gratuité et l'accès libre du terrain de tennis d'Arviou.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Assainissement Pareloup** – Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'affluence sur la cité de Pareloup, il convient de vidanger le poste de refoulement régulièrement. La mise en service de celui-ci se fera partiellement, très prochainement.
- **Agence Postale Communale** – Il est précisé que Madame Chevalier Sylvie, employée de l'APC d'Auriac-Lagast, a donné son accord pour remplacer notre agent durant les congés d'été (avis favorable également de Monsieur le Maire d'Auriac-Lagast).
- **Procès Fleury-Escaffre** – Pour information l'audience est reportée au mois de septembre
- **Sonorisation du village d'Arviou** – Vérifier le bon fonctionnement de cette sono pour l'été
- **Sonorisation extérieure église d'Arviou** – Il convient de prévoir une extension de la sonorisation actuellement insuffisante pour les occasions exceptionnelles. Vérifier s'il y a la possibilité d'une mise en service par Wifi et faire en sorte qu'elle fonctionne correctement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

**Guy LACAN**  
Maire d'Arviou



**Marie-Paule BLANCHYS**  
Secrétaire de séance

